

tout-à-coup que le parti de l'Ordre a plus à perdre qu'à gagner, en étouffant la discussion ; qu'il y a plus de journaux sous sa bannière que sous la bannière ennemie : quelques-uns même, rejetant le masque de la peur, reconnaissent que la bonne presse était déjà passée de l'état de défense à l'attitude de l'offensive contre la mauvaise. Ils semblent se plaindre qu'on leur arrache les armes au moment de la victoire. Ne dirait-on pas des enfants qui jettent des cris et feignent une maladie pour provoquer la pitié et éviter le travail, et qui crient plus fort encore, quand on leur présente le breuvage qui doit guérir leurs souffrances menteuses ?

D'autres, plus confiants dans la sévérité des juges, que dans les prescriptions de la loi, et cédant à une inclination naïve vers l'iniquité, ont demandé qu'on créât des juges choisis et spéciaux pour les crimes de la discussion. C'était un moyen de tuer ses adversaires, sans courir les dangers du combat. Cela rappelle un peu la phrase, ironiquement cruelle, de M. de Bonald, dans la discussion de la loi du sacrilège. Il était question de savoir à quel juge on renverrait les prévenus de cet attentat : « Renvoyez-les à leur *juge naturel*, » dit l'orateur du droit divin : c'est-à-dire tuez-les.

Au reste, l'accueil peu gracieux fait par tout le monde à ces lois de compression, nous fait penser que la foi dans l'efficacité de la force, comme moyen de gouvernement, est un peu ébranlée. Nous nous applaudissons de ce progrès de l'opinion publique. Il indique que les esprits commencent à se rassurer un peu. Nous avons eu peur quelquefois pour la France endormie ou irritée, enthousiaste ou effrayée, mais jamais pour la France de sang-froid. Nous le demandons de bonne foi : est-ce que des entraves fiscales, la limitation du droit de réunion, sa suppression même, des restrictions apportées au suffrage universel, une prolongation des pouvoirs présidentiels changeraient la situation morale et matérielle du pays ? Un coup-d'Etat fût-il heureux, fera-t-il renaitre cette confiance dans l'élu du 10 décembre, qu'un caractère irrésolu, une position embarrassée, et des tendances obliques ont fait perdre à la nation ? Une violation ouverte ou détournée de la Constitution, quel qu'en soit le prétexte, nous disons même quelle qu'en soit la raison, rendra-t-elle les volontés plus dociles, les minorités plus résignées, les principes légitimistes, orléanistes, impérialistes mieux disposés à se donner le baiser de paix ? Le Président de la République serait Sa Majesté l'empereur et roi, M. Rouher s'appellerait Cambacères, prince archichancelier, le général Gémeau serait duc de Dantzig, et M. Carlier duc d'Otrante, je le demande, y aurait-il